

DE GAULLE ET LA SANTÉ : 80 ANS PLUS TARD

Le nom du général de Gaulle reste indissociable de trois grandes ordonnances qui structurent encore aujourd'hui notre système de santé : la création des Centres de lutte contre le cancer (CLCC), le 1^{er} octobre 1945, celle de la Sécurité sociale, trois jours plus tard, et la création des Centres hospitaliers universitaires (CHU), le 30 décembre 1958.

Aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, une cérémonie marque l'anniversaire de l'ordonnance fondatrice des CLCC qui ont été le berceau d'innovations désormais partie intégrante de la cancérologie française et internationale. De nombreux piliers de la cancérologie moderne sont ainsi nés dans les centres français et leur modèle s'impose partout, en France dans les CHU, en Europe par la nouvelle organisation qui s'y développe, celle des *Comprehensive Cancer Centers* intégrés aux hôpitaux universitaires.

Aujourd'hui, la cancérologie d'organes (poumon, cerveau, tube digestif, etc.) n'est plus adaptée à cette ère nouvelle de la biologie moléculaire qui a permis de montrer que le profil moléculaire des tumeurs peut être commun à différents cancers. Ceci ouvre des perspectives de traitement transversales à travers les spécialités d'organe. En France, l'AP-HP compte déjà quatre centres labellisés par l'Organisation européenne des instituts du cancer (OEI), témoignant de cette évolution vers une cancérologie centrée sur le patient, interdisciplinaire et connectée à la recherche.

En ce jour anniversaire, il est bon de rappeler que nous vivons encore dans une organisation de santé façonnée par les grandes ordonnances portées par le général de Gaulle et ses gouvernements, entre 1945 et 1958. Un héritage toujours vivant, au service des patients et des soignants.

Thierry Philip, professeur de cancérologie

Cette chronique n'engage ni la ligne éditoriale ni la rédaction de Réforme.